

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 13 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt

Le 13 novembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 1^{er} octobre 2020 par courrier électronique

Étaient présents : *Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN.*

Absents excusés : *Pierre ALAMELLE pouvoir à Corinne LE BRUN FREDDI, Jacques LAURELUT pouvoir à Frédérique ANGELETTI, Christelle THIEBAULT pouvoir à Hélène CHAULLIER*

Monsieur Bruno Maurizot a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY et aux trois victimes de l'attentat de Nice et aux victimes du 13 novembre 2015.

Madame le maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants liés à la crise du COVID 19 :

- cantine : Remboursement aux familles ayant prévenu à l'avance qu'elles ne souhaitent pas mettre leur enfant pendant la crise du Covid
- bar de la fontaine : exonération du loyer de décembre
- P'tit Resto : prêt gratuit du local
- maintien de la subvention au CCCV

1. Information du conseil sur les décisions du maire prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal

Pas de décisions prises par madame le maire depuis le dernier conseil.

2. Location de places de stationnement au petit parking des Trilles : critères d'attribution, loyer et convention d'occupation

Madame le maire rappelle le programme d'optimisation des emplacements des stationnements dans le centre village :

- Agrandissement du grand parking des Trilles
- *Petit parking des trilles* : 5 places de stationnement public,
- Achat de la parcelle Reybaud

Considérant les demandes récurrentes pour des emplacements de stationnement il est proposé les 5 places du petit parking des Trilles à la location

Madame le maire propose les critères d'attribution des places et le prix du loyer :

- Habiter le centre village,
- Ne disposer d'aucune solution de stationnement : garage ou place privative de stationnement,

- Une seule place pourra être attribuée par logement,
- Seuls les véhicules légers et petits utilitaires de moins de 2 mètres de hauteur pourront y stationner,
- S'il y a plus de demandes que de places disponibles, un tirage au sort sera effectué en mairie
- Loyer 42 € par mois

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les critères d'attribution des places du petit parking des trailles
- Fixe le prix du loyer à 42 € à régler trimestriellement
- Autorise madame le maire à signer les conventions d'occupation des places de stationnement

3. Versement de la participation annuelle au centre aéré LI GRIGRI DE TRESCAMPS

Madame le Maire informe le Conseil que suivant la convention de partenariat signée en 2006 avec l'association Li Grigri de Trescamp (centre aéré de Cadenet), il y a lieu de verser chaque année à l'association une participation calculée au prorata de la fréquentation du centre aéré par les enfants de la commune de Vaugines. Pour 2019, cette participation s'élève à 1323.31 €.

Le tableau de répartition des enfants accueillis par commune représente 170 journées pour Vaugines sur un total de 1939 journées, soit un taux de 8,77 %. (Cadenet 1262, Cucuron 380, Vaugines 170, Lourmarin 127)

Le Conseil Municipal, est invité à autoriser madame le Maire à verser cette participation

Accord à l'unanimité

4. Signature des conventions de délégation de gestion services eau et assainissement

Au 1^{er} janvier 2020, les compétences 'Gestion des eaux pluviales urbaines' (GEPU), 'Gestion de l'eau potable', 'Gestion de l'assainissement collectif' sont transférées à titre obligatoire à Luberon Monts de Vaucluse par ses communes membres.

Il est proposé de signer des conventions de gestion et prestations de service (uniquement pour le fonctionnement) au titre desquelles, pendant 1 an, la commune de Vaugines exercera, pour le compte de LMVA, certaines missions relevant des compétence GEPU, eau potable et assainissement

Il est précisé que ces conventions n'entraînent pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des services en cause dans la limite des missions déléguées dans la convention. Il s'agit de permettre au service de maintenir la réactivité nécessaire à la qualité d'un service public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conventions type de prestation de service et leurs annexes relatives à l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines », assainissement collectif et eau potable entre LMV et la commune de Vaugines, et autorise Madame le Maire à signer ces conventions

5. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le maire fait part d'une demande de la trésorerie de Pertuis :

- D'admission en non-valeur pour un montant global de 1,19 €, montant restant à recouvrer et inférieur au seuil de poursuite pour des recettes émises entre 2017 et 2019
- D'une procédure de rétablissement personnel pour un montant de 15.27 € (procédure de surendettement)

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont la trésorerie de Pertuis dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de ces demandes et d'éteindre la créance dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel pour un montant de 15.27 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

6. Décisions modificatives au BP 2020

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à une erreur d'imputation d'une recette d'investissement (subvention pour la place de la mairie) il convient d'ouvrir des crédits en dépenses au compte 1331 et en recettes au compte 1321 pour un montant de 48 501,03 € et l'invite à délibérer.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

7. Indemnité de confection de budget à la trésorière de Pertuis

Madame le maire fait part d'une demande de la trésorière de Pertuis concernant les indemnités de budget, les indemnités de conseils ayant été supprimées, pour un montant de 45€ brut.

8. Autorisation de signature actes notariés

Madame le maire rappelle les délibérations n°28/2019 concernant les acquisitions pour la création du chemin rural des Ramades, n° 27/2019 concernant l'acquisition de la parcelle A 405 rue de la Fontaine, n° 9/2018 concernant la cession de 84 m² du terrain communal cadastré A 670 les Trailles autorisant la signature des documents nécessaires à ces transactions. Suite à l'élection du maire il convient d'autoriser madame ANGELETTI à signer ces documents.

9. Mesures prises suite à la crise du Covid 19 :

Cantine scolaire :

Madame le maire expose au conseil municipal le protocole de l'école et de la cantine scolaire en contexte Covid et fait part du souhait de certaines familles de ne pas mettre leur enfant à la cantine dans ces conditions.

Elle propose au conseil municipal de rembourser les familles qui ont informé la mairie de leur décision

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Bar de la Fontaine :

Considérant le préjudice économique pour le bar de la Fontaine pendant le confinement, madame le maire, propose au conseil municipal d'annuler la créance du mois de décembre 2020 soit la somme de huit cent dix-neuf euros quatre-vingt-un centimes (819,81€).
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Subvention au CCCV :

Madame le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 attribuant une subvention de 1 000 € au Centre Culturel Cucuron Vaugines sous réserve que le projet de spectacle dans le cadre « du grand ménage de printemps » ait lieu cette année. La programmation du spectacle était prévue le 15 novembre sur la place de la mairie, considérant les frais engagés par le CCCV et le décret du 29 octobre 2020 prescrivant le reconfinement obligeant le CCCV à annuler la représentation, madame le maire propose au conseil municipal de verser la subvention
Accord à l'unanimité du conseil municipal.

P'tit Resto :

Madame le maire propose au conseil municipal de prêter à titre gracieux le petit local de 6m² attenant au P'tit Resto pendant la crise due au COVID 19.
Accord à l'unanimité du conseil municipal

